



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/036

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le Responsable de département OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que le laboratoire de la Commission Européenne

Commission Européenne – DG Energie
Laboratoire de radioprotection
10, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17025:2005**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **19 septembre 2021**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Responsable de département OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 19 septembre 2016

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>

